



# 2015

## CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

### Neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

**New York.** La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 27 avril au 22 mai, sous la présidence de l'Ambassadeur de l'Algérie, Mme Taous Feroukhi.

Le TNP établit, au paragraphe 3 de l'article VIII, que le fonctionnement du Traité sera examiné tous les cinq ans. Les États parties ont réaffirmé et renforcé cette disposition à la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et à la Conférence d'examen de 2000.

À la Conférence d'examen de 2015, les États parties évalueront l'application des dispositions du Traité depuis 2010 et détermineront dans quels domaines et par quels moyens elle pourrait être améliorée.

Le TNP est un traité international historique qui a pour objet de prévenir la prolifération des armes nucléaires et de leur technologie, de promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de poursuivre les objectifs de désarmement nucléaire et de désarmement général et complet. Le TNP est le seul traité multilatéral contraignant par lequel les États dotés de l'arme nucléaire s'engagent en faveur du désarmement nucléaire.

Ouvert à la signature en 1968 et entré en vigueur en 1970, ce traité a fait la preuve de son efficacité en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Avec 189 États parties, dont les cinq États dotés d'armes nucléaires, c'est l'accord multilatéral sur le désarmement qui compte le plus de parties.

Il est prévu que la Conférence d'examen se penche sur plusieurs points, notamment l'universalité du Traité, le désarmement nucléaire (y compris l'adoption de mesures concrètes spécifiques), la non-prolifération des armes nucléaires (y compris le respect des dispositions du Traité), la promotion et le renforcement des garanties, les mesures visant à faire progresser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté et la sécurité, le désarmement et la non-prolifération au niveau régional, l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, les mesures à appliquer en cas de retrait du Traité, les mesures de renforcement du processus d'examen et les moyens d'encourager la participation de la société civile aux activités visant à renforcer les normes établies par le TNP et à promouvoir la sensibilisation au désarmement.



# 2015

## CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

### Personnes chargées des contacts avec les médias pour la Conférence

M. Ewen Buchanan  
Bureau des affaires de désarmement  
Secrétariat de l'ONU, bureau S-3185  
Tél. : 212 963 3022  
Courriel : [buchanane@un.org](mailto:buchanane@un.org)

Mission permanente de l'Algérie  
326 East 48th Street  
New York, N.Y. 10017  
Tél. : 212 750 1960, 1962, 1965, 1966